

# La Fare les Oliviers

Le Maire vous informe...

25 novembre 2011

## Liste des numéros utiles

### MAIRIE

Standard : 04 90 45 46 00  
 Secrétariat du Maire :  
 04 90 45 46 18  
 Service Communication :  
 04 90 45 46 43 et 04 90 45 46 10  
 Police Municipale : 04 90 42 69 98  
 Élu d'astreinte : 06 09 94 78 61

Préfecture 04 91 15 60 00

Gendarmerie 17

Sapeurs Pompiers 18 ou 112

Société des Eaux de Marseille

0810 400 500 (urgence)

Société Canal de Provence

04 42 87 01 39 (urgence)

Dépannage GAZ

0800 473 333

Dépannage Electricité

0810 501 900

DDE 13 Salon

04 90 56 87 78

CCFF

04 90 42 55 46

### LES PERMANENCES DU MAIRE

Mardi de 14 h 00 à 16 h 00.

#### Pas de permanences

les, 20, 27 décembre 2011  
 et les 3 et 10 janvier 2012

#### Reprise des permanences

le 17 janvier 2012

### HORAIRES MAIRIE

Lundi, mercredi et vendredi :  
 de 8 h 30 à 12 h 00  
 et de 14 h 00 à 17 h 00

Mardi et jeudi :  
 de 8 h 30 à 12 h 00  
 et de 14 h 00 à 18 h 00

Samedi 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> du mois :  
 de 8 h 30 à 12 h 00

La Mairie sera fermée  
 le 26 décembre

Chers Farencs,

Dans notre programme électoral, nous nous étions engagés à entretenir une concertation permanente et diverse afin d'impliquer tous les farencs qui le souhaitent dans la vie de notre village.

Cet engagement a été honoré.

Depuis 2009, nous avons engagé la commune dans une démarche Agenda 21 dont le fondement est la concertation sur tous les sujets qui touchent la vie de notre village et engagent son avenir.

Les forums et les ateliers ont tous été organisés à partir de 18 h 30 afin de permettre au plus grand nombre de participer. Deux séminaires ont également été organisés et l'ensemble des élus conviés.

Tout ce travail se concrétise aujourd'hui par l'élaboration d'un programme d'action pluriannuel et la demande de reconnaissance Agenda 21 qui sera sollicitée au printemps prochain.

En complément, la concertation se fait aussi au sein des comités consultatifs (animation, culture, éducation, sport et associations) et des commissions municipales (aménagement du territoire et finances).

Nous organisons des réunions trimestrielles avec les associations de parents d'élèves et des réunions de quartiers.

Sur le projet de la construction du nouveau groupe scolaire, l'ensemble des enseignants et des agents municipaux en poste à l'école Saint Exupéry ont participé activement à l'élaboration du programme de construction.

D'autre part, les supports d'information ont été multipliés, avec la création d'un site internet, et de ce bulletin qui vous informe régulièrement des projets communaux.

Nous remercions tous les farencs qui participent régulièrement à ces réunions de concertation, apportant ainsi leur pierre à l'édifice en donnant leur avis sur la vie de notre village.

Nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2012.

Bien Cordialement

Olivier GUIROU

Maire de La Fare les Oliviers  
 Vice-Président Agglopolo Provence

2012

**Le Maire et le Conseil Municipal  
 seront heureux de vous accueillir, pour  
 la cérémonie des vœux, vendredi 6 janvier 2012 à 18 h  
 au Centre Culturel Jean BERNARD**

## Conseil municipal du 25 novembre 2011

### ● DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET PRIMITIF 2011

Il s'agit d'adopter les derniers mouvements de crédits pour l'année 2011. En ce qui concerne les augmentations de crédits les plus importantes vous trouvez :

Le carburant, dont l'augmentation est liée à 2 facteurs, l'augmentation de son prix et l'usage intensif de la nouvelle balayeuse achetée l'année dernière.

Pour le chapitre 012 relatif à la masse salariale l'augmentation correspond à la suppression par l'état des emplois aidés.

En ce qui concerne la section d'investissement, l'augmentation de crédit la plus importante correspond aux acquisitions foncières : acquisition SANDRI et diverses acquisitions au titre des réservations foncières du PLU.

*Adoptée à la majorité.*

### ● OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME AUPRÈS DE L'ÉTAT

Il s'agit du placement du solde de la vente du terrain de la Gueirarde en attendant les travaux de construction de la nouvelle école.

*Adoptée à la majorité*

### ● INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS : DEMANDE DE DÉROGATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU BUDGET ET DE L'INTÉRIEUR

Les intérêts courus non échus sont des charges ou des produits qui impactent les résultats de l'exercice comptable. En 2006 les textes relatifs aux inscriptions budgétaires et au traitement comptable de ces opérations ont été modifiés. La commune a bien procédé en 2006 à la modification de l'inscription budgétaire mais n'a pas pu réaliser les opérations comptables qui s'y attachaient. Le comptable du trésor chargé du conseil à la collectivité et du contrôle comptable n'a jamais alerté la commune sur cette erreur. Ainsi tous les résultats depuis 2006 sont faussés.

Aujourd'hui le rétablissement de la situation et la mise en œuvre de la procédure de rattachement impacte fortement le budget. Or en 2006 afin de neutraliser l'impact budgétaire de la modification de la procédure de rattachement une circulaire ministérielle avait permis la correction des résultats de l'exercice par le comptable. Il s'agit pour nous de demander d'appliquer à titre dérogatoire en 2012 la circulaire de 2006 afin de neutraliser budgétairement le retour à la norme.

*Adoptée à la majorité*

### ● AVANCE SUR SUBVENTION 2012 AU COMITÉ DES FÊTES

#### « LA FARE EN FÊTE »

Il s'agit de verser une avance sur la subvention 2012 au comité des fêtes pour l'organisation du carnaval en effet le versement de la subvention après le vote du budget fin mars est trop tardif pour cette manifestation prévue en avril, en outre en raison des élections nationales la date limite de vote des budgets pourraient être reportée en avril et ainsi avoir lieu après le carnaval.

*Adoptée à la majorité*

### ● SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA MAISON DES ADOLESCENTS 13 NORD

Comme tout le secteur associatif la maison des adolescents subit actuellement une grave crise financière, cette association intervient régulièrement sur notre commune notamment en soutien de la maison des jeunes.

La commune de Salon, la Communauté de communes Rhône Alpilles Durance, le Conseil Général et la Ville de Miramas apportent une aide cumulée de 119 000 €.

Monsieur le Maire propose de répondre à leur sollicitation pour un montant de 1000€.

*Adoptée à l'unanimité*

### ● PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX SÉJOURS EN CLASSE DE DÉCOUVERTE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SAINT-EXUPÉRY ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012

Du 13 au 17 février les 58 élèves des classes de Mr GRAS et Mme CHAZEAU partent à Pont du Fossé tandis que les 25 élèves de la classe

de Mme THIVOLLE se rendront à St Michel de l'Observatoire. M. le Maire propose une participation de 70 € par élève et la prise en charge des frais de transport. Pour des raisons techniques, sur la demande des enseignants, les frais de transport pour le séjour à Pont du Fossé feront l'objet d'une subvention spécifique et seront réglés par la coopérative scolaire.

Le coût global de l'opération pour la commune s'élève à 8376 €.

*Adoptée à la majorité*

### ● CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU CHEMIN EUGÈNE SIXDENIER

La direction de l'aviation civile et le ministère des transports nous propose le transfert dans le domaine public communal de la voie de desserte de l'aérodrome. Cette demande est justifiée par le fait que cette voie n'est pas exclusivement réservée à la desserte de l'aérodrome mais dessert des habitations et a toujours été entretenue par la commune.

Le caractère de voie publique est avéré, nous vous proposons donc de régulariser la situation juridique de ce chemin en le classant dans le domaine public routier communal.

*Adoptée à la majorité*

### ● ACQUISITION AMIABLE À L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE SECTION AY N° 138P D'UNE CONTENANCE DE 44CA SITUÉE LE LONG DE L'IMPASSE ENTRE L'AVENUE MARÉCHAL FOCH ET LE SITE DE LA GUEIRARDE

### ● ACQUISITION AMIABLE À L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE SECTION AY N° 77 ASSIETTE FONCIÈRE DE L'IMPASSE ENTRE L'AVENUE MARÉCHAL FOCH ET LE SITE DE LA GUEIRARDE

Il s'agit d'acquérir la réservation foncière prévue au PLU pour assurer la liaison entre l'avenue Maréchal Foch et le site de la Gueirarde. Les parcelles concernées appartiennent en indivis à plusieurs membres de la famille PELLEGRIN pour la première et toujours en indivis aux familles PELLEGRIN,

JONCOUR, LEONETTI, STALIDES, BROGARD, MITOUS et la SCI KABRI pour la seconde, Tous acceptent la cession de ces parcelles à la commune à l'euro symbolique.

*Adoptée à la majorité*

● **PRESCRIPTION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DU DÉCLASSEMENT DE LA PORTION DE L'ANCIEN CHEMIN CARRAIRE DES CRÉMADES, AU DROIT DES PARCELLES CADASTRÉES AH N°13, AH N°14, AH N°15, AH N°17**

Une portion de l'ancien chemin carraire des crémaDES est enclavée dans des propriétés privées depuis des décennies. Cette portion n'a donc plus de caractère de voie publique. Il est donc proposé au conseil municipal de prescrire une enquête publique en vue du déclassement du domaine public communal de cette portion de voie.

*Adoptée à l'unanimité.*

● **AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE DÉPOSER AU NOM DE LA COMMUNE DEUX DÉCLARATIONS PRÉALABLES POUR ÉDIFIER UNE CLÔTURE ET INSTALLER UNE SERRE DANS LE CADRE DU PROJET DE CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS**

Dans le cadre de sa politique sociale, 2 projets ont été développés par la municipalité autour de l'agriculture, un chantier pédagogique pour permettre l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi en grandes difficultés et des jardins partagés pour permettre, à des faibles conditions modestes et ne possédant pas de jardin, de cultiver un espace mis à leur disposition.

Pour mettre en œuvre ces projets le conseil municipal a acté l'acquisition foncière des terrains nécessaire à cette opération.

La deuxième étape consiste en l'aménagement de cet espace, notamment pour l'installation d'une serre destinée au chantier pédagogique et la clôture du terrain pour en assurer la sécurité.

Il s'agit donc d'autoriser Mr le maire à déposer les demandes d'urbanismes nécessaires.

*Adoptée à l'unanimité*

● **ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN CADASTRÉ SECTION AX N°202 CHEMIN DES TÈSES APPARTENANT À MONSIEUR JULIEN ESPIE**

Il s'agit d'acquérir une portion de la réservation foncière n° 12, inscrite au PLU, située le long du chemin des tèses à l'angle de l'avenue du Pavillon.

Cette réservation foncière grève pratiquement la totalité de la parcelle AX n° 202.

Un accord est intervenu avec le Propriétaire Monsieur ESPIE pour un montant d'acquisition à 15 000 €.

*Adoptée à la majorité*

● **AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS DÉLIVRÉE À LA CAISSE D'ÉPARGNE PACA EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE AGENCE PROVISOIRE DANS UN LOCAL DE TYPE « MOBILE BANQUE »**

La caisse d'épargne a sollicité et obtenu les autorisations d'urbanisme nécessaires pour le réaménagement de l'agence de notre commune. Pendant les travaux dont la durée est évaluée à 6 mois environ, il est nécessaire de permettre à l'agence de continuer à fonctionner.

Il a donc été convenu l'installation d'un local de type mobile banque sur le domaine public.

Cette autorisation est consentie contre la réalisation de travaux d'aménagement sur le domaine public à hauteur de 4000 € HT consistant à :

- La suppression des tours d'arbres et reprise de l'enrobé afin de rétablir l'entrée charretière rue Victor Hugo
- La création d'un tour d'arbres dans le cadre de la réalisation de la rampe d'accès PMR
- La mise en place d'une console murale d'éclairage public, style centre ville et quartier ancien, en lieu et place du candélabre existant.

*Adoptée à l'unanimité*

● **CESSION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC N° 210 SISE RUE DE VERDUN**

● **CESSION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC N° 82**

Les parcelles AC 210, rue de Verdun et AC 82 place Jean Jaurès font l'objet depuis plusieurs décennies d'un usage privatif puisqu'elles constituent pour la première, la cuisine et la terrasse de la construction édiflée sur la parcelle 209 et pour la seconde la terrasse et un escalier de la construction riveraine.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de régulariser ces situations, par la vente à l'euro symbolique des parcelles AC 210 et AC 82 respectivement à chacun des propriétaires des immeubles dont elles constituent une dépendance.

*Adoptée à la majorité*

● **RÉAMÉNAGEMENT URBAIN ENTRE LA RD 113 ET LA DÉVIATION DE LA RD 10 - CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Les travaux, objet de cette convention, concerne l'aménagement, du RD10 entre le giratoire de la pomme de pin et celui riverain de Super U.

Ils seront réalisés après la mise en service de la déviation.

*Adoptée à l'unanimité*

● **AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER AU NOM DE LA COMMUNE UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR ÉDIFIER UN ABRI DESTINÉ À PROTÉGER LES BIO FERMENTEURS SUR LE TERRAIN DE LA CUISINE CENTRALE**

Il s'avère nécessaire de construire un abris pour installer les 3 bio fermenteurs destinés à valoriser les déchets de la restauration scolaire. Cette installation sera réalisée sur le terrain de la cuisine centrale.

Toute autorisation d'urbanisme est soumise à l'approbation du Conseil municipal, il est donc proposé ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux obligatoire pour cette construction.

*Adoptée à l'unanimité.*

## ● DÉSIGNATION DE DEUX COMMISSAIRES DE LA FARE LES OLIVIERS POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Suite à la réforme de la fiscalité locale, les établissements de coopération intercommunale perçoivent la part de taxe foncière du département.

À ce titre la loi de finances rectificative pour 2010 impose la création d'une commission intercommunale des impôts directs, sur le modèle des commissions communales.

Notre commune doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant, je propose les candidatures d'Evelyne de Filippo comme membre titulaire et de Joël Yerpez, suppléant.

*Adoptée à la majorité*

## ● TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Nous avons mis en place des tarifs préférentiels pour les familles fréquentant l'école communale de musique et de danse, il vous est proposé ce soir de faire un geste supplémentaire pour les familles nombreuses en leur appliquant une remise de 5% sur les factures mensuelles.

Par ailleurs, sur la demande de plusieurs parents un cours de danse a été réduit à 1h 15, il est donc nécessaire de créer un tarif pour cette durée qui n'existait pas par le passé.

Ce nouveau tarif s'élève à 57 € pour les élèves farenco et 75 € pour les élèves extérieurs.

*Adoptée à la majorité*

## ● DÉNOMINATION D'UN ROND-POINT

Pour marquer le jumelage de notre village avec celui de Garfe au Portugal, nous avons souhaité, comme pour Coggiola, donner le nom de cette ville à un rond point de notre commune.

C'est donc le nouveau rond point situé à l'intersection de l'avenue Clémenceau, du chemin des Emeries et de la rue du souvenir français qui a été choisi.

La cérémonie de dénomination a été réalisée lors de la fête de l'olive et du vin afin de profiter de la présence d'une importante délégation portugaise.

Le conseil municipal doit approuver cette appellation pour la rendre officielle.

*Adoptée à l'unanimité.*



## TÉLÉTHON 2011

# 14 130 €

La Fare les Oliviers : Générosité et Solidarité  
**MERCI À TOUS**

Olivier GUIROU, Corine MAUREL et Christian NEVIÈRE

## ÉCOLES PRÉ-INSCRIPTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

Les pré inscriptions des enfants nés en 2009 et 2010 auront lieu en Mairie Centrale - Service Education - 2<sup>e</sup> étage

Les lundi, mardi et mercredi de 9 h - 12 h et de 14 h - 17 h du lundi 9 janvier au mercredi 8 février 2012.

Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En dehors de cette période et pour tout renseignement complémentaire téléphoner au 04 90 45 46 16.

## JARDIN PÉDAGOGIQUE

Après avoir expérimenté « les chantiers pédagogiques » au sein des services techniques municipaux, et devant le succès de cette opération, le relais-emploi s'est engagé à appliquer le même procédé d'insertion professionnelle en créant cette fois, « un jardin pédagogique ». Sur une parcelle agricole en friche, 3 personnes éloignées de l'emploi, vont durant 6 mois travailler au défrichage, montage d'une clôture, à la fabrication d'une serre, la construction d'un abri bois, aux travaux d'irrigation, pour enfin arriver aux labourages et à la culture d'un jardin potager. En parallèle,

ces personnes vont bénéficier d'un suivi intensif qui va leur permettre de rompre tous les freins à leur insertion professionnelle durable. Ce processus sera d'autant plus gratifiant qu'ils récolteront les légumes récoltés à l'épicerie sociale de La Fare. Ce dispositif les aide à retrouver confiance en eux, et une dignité par le travail accompli. Ce contrat de 6 mois, aidé de l'Etat, devra être un tremplin pour accéder à un emploi pérenne.